



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le chancre coloré du platane (*Ceratocystis platani*), une menace pour le parc arboré urbain et les alignements routiers

1- Présentation du chancre coloré du platane

Cette maladie est provoquée par *Ceratocystis platani*, un champignon pathogène très virulent qui ne s'attaque qu'aux platanes et dont il peut provoquer la mort en quelques années. Les platanes malades ou morts sont très fragiles et la chute de branches représente alors un risque pour les passants et les véhicules.

Le champignon se propage naturellement de proche en proche par les soudures racinaires que peuvent avoir les platanes entre eux, mais aussi par dispersion aérienne de spores si elles peuvent atteindre une ouverture dans l'écorce des arbres (taille récente ou autres blessures). C'est toutefois l'action de l'homme qui favorise le plus la dissémination – à la fois en nombre d'arbres infecté comme en distance – par les blessures infligées avec des outils de taille ou d'engin de chantiers mal désinfectés, mais aussi par transport de bois ou de sciure contaminés.

2- Éléments de reconnaissance

Aspect général des platanes malades :

Un platane atteint par le chancre coloré va dépérir progressivement, d'abord du côté infecté puis de façon intégrale. Il y a plus de chute de bois mort et moins de feuilles. Les symptômes gagnent d'année en année les platanes les plus proches. Les platanes peuvent mourir complètement en quelques années.



A gauche : platane mort du chancre coloré
A droite : platane en voie de dépérissement



Aspect détaillé des chancres :

La principale caractéristique de la maladie est qu'il n'y a pas de bourrelet cicatriciel en bordure des chancres visibles sur l'écorce.

Ceux-ci forment des flammèches bleu violacé cernées d'orange sur l'extérieur (front de progression du champignon, en limite avec l'écorce saine) : ces couleurs s'observent mieux lorsque l'écorce est mouillée.

L'écorce des parties plus anciennes des chancres se craquelle (forme de pièces de puzzle) et reste adhérente au tronc.



Aspect du tronc à la coupe :

En se développant à l'intérieur du tronc, le champignon provoque des nécroses brunes ou noirâtres en forme de fuseau qui se développent de façon radiale. De telles nécroses se trouvent sous les signes extérieurs des chancres.



3- Responsabilité des propriétaires de platanes

Le chancre coloré du platane est une maladie contre laquelle la lutte est obligatoire. Tous les propriétaires de platanes ont l'obligation d'organiser la surveillance générale de leurs plantations et de déclarer toute suspicion de la présence de cette maladie.

Le matériel et les engins utilisés lors des travaux sur platanes (élagage, abattage, etc.) ou à proximité (terrassement, etc.) doivent faire l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection de nature à prévenir la transmission de la maladie.

Dans les communes ayant déjà été contaminées, ces travaux doivent également faire l'objet d'une déclaration obligatoire.

Les collectivités territoriales possèdent de nombreux platanes (espaces verts, alignements urbains et routiers) et sont donc particulièrement concernées par cette maladie.

4- Contacts

Les déclarations de suspicion et de travaux doivent être faites auprès du service régional de l'alimentation (SRAL), à la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes. Ce service en charge des questions relatives à la protection des végétaux est localisé sur deux sites différents :

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes – SRAL
site de Lyon – Cité Administrative Part-Dieu
165, rue Garibaldi – BP 3202
69401 LYON Cedex 03
Tél : 04.78.63.25.65

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes – SRAL
site de Lempdes
16 B rue Aimé Rudel - BP 45
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14

sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Les formulaires de déclaration et d'autres détails concernant la maladie et les mesures de lutte obligatoire sont consultables à cette adresse :

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Chancre-colo-re-du-platane>